

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2023 N°022

ARRETE DU MAIRE

Restriction particulière au stationnement devant la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne
Du vendredi 17 mars 2023 au dimanche 19 mars 2023
A l'occasion d'une soirée COUNTRY

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 24 février 2023 par madame Françoise DESPONT, présidente de l'association EXPRESSION PAR LA DANSE, sollicitant la réservation des trois places de parking situées devant la salle polyvalente, du vendredi 17 mars 2023 au dimanche 19 mars 2023, à l'occasion d'une soirée COUNTRY ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 17 mars 2023 à 20h00 au dimanche 19 mars 2023 à 01h00, sur les trois places de parking situées devant la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

02 MARS 2023

LE MUY, le 1er mars 2023

Le Maire,

Liliane BOYER

